

wir Fidel, der damals bereits alt Ammann von Stadt und Amt Zug war, mit grösser Wahrscheinlichkeit ausschliessen, Heinrich Damian Leonz hingegen kaum.

---

Original - AH 72, 54

## 32

1684 März 7., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE GRE-SY, AN [DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT] RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN .

---

*"J'ecris une lettre circulaire à Mess.<sup>rs</sup> [Landammänner und Räte] ... [des] louïables Cantons d'Ury, Schwitz, Undervald [=Ob- und Nidwalden], et Zoüg, sur ce que i'apprens, qu'ils ont conceü des sinistres sentimens de l'intimation, qui a este faitte de ma part pour la Conclusion de nostre affaire [- Bündnis-erneuerung -]<sup>1</sup>. Je suis si persuadé des bonnes dispositions, que vous avés témoigné d'y vouloir contribuer vos offices, que ie ferois tort à vostre zele, si i'entrais dans le moindre doute de l'efficacité de vos soins; Et dans cette confiance que ie conserve entiere, vous recevrés cy ioint à cachet volan celle que ie vous adresse pour ... [Ammann und Rat von Stadt und Amt] de Zoüg vous priant ... de la leur vouloir presenter aussitost, afin qu'ils envoient comme i'espere que feront les autres ... Deputés [neben Zurlauben waren dies Heinrich Oswald H o t z und Christoph I. A n d e r m a t t] jeudy au soir 9.<sup>e</sup> du courant [- Konferenz der VI mit Savoyen verbündeten kath. Orte (VII ausg. SO) vom 10. bis 13. März 1684 in Luzern -]<sup>2</sup>, pour terminer un'affaire de cette importance à là Religion Catholique, et au bien Commun, Cett'occasion me fournira lieu de vous faire connoistre a quel poinct d'estime ie suis ...".*

1) s. EA VI 2, 106 a

2) s. ebenda 106 (Nr. 65)

---

Original - AH 72, 55-56 - Blatt 56 leer

## 33

1722 August 22., Solothurn

A

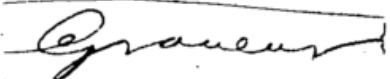
SCHREIBEN<sup>1</sup> [VOM FRANZ. SECRETAIRE-INTERPRETE LAURENT CORENTIN DE LA MARTINIÈRE] AN HEINRICH [DAMIAN LEONZ] ZURLAUBEN

---

*"J'ai receu ... votre lettre du 16. de ce mois par laquelle vous me marquez*

etre disposé a suivre mes bons conseils. Je vous exhorte a perseverer dans ces bonnes dispositions et a les mettre en pratique. Il n'est pas question de dire que les autres font mal, leur mauvais exemple ne doit Jamais nous servir de regle, au contraire nous devons tousiours nous appliquer a bien faire, et principalement ne Jamais manquer au respect que nous devons a pere et mere [- des Adressaten Eltern waren B e a t J a k o b II. Zurlauben und M a r i a B a r b a r a Zurlauben -]. honnora patrem et matrem ut sis longaeus super terram.<sup>2</sup> C'est le precepte de Dieu, qui conque le transgresse doit s'attendre a etre malheureux dans ce monde et dans l'autre. Je vous ai tousiours parlé avec franchise, sans arts sans deguisement, parceque vous me faittes la grace de me regarder comme votre pere [- Zurlaubens leiblicher Vater Beat Jakob II. war bereits 1717 verstorben -]; Je continuerai de la sorte persuadé que vous ne le trouverez pas mauvais, Je vous declare donc que si vous observez a l'avenir une conduite telle que doit tenir un gentilhomme né d'un pere et d'une mere si respectables, si vous vous appliquez a eviter tout ce qui peut etre defectueux, et si vous respectez, comme vous le devez, Madame votre Mere, Je vous declare dis je, que vous aurez lieu d'etre content de ... votre frere le Cap.<sup>ne</sup> aux Gardes [B e a t F r a n z P l a z i d u s Zurlauben], et de m. votre Oncle [den Zuger Ammann F i d e l Zurlauben] mais Je vous declare en meme tems que si vous ne faittes pas ce que Je vous recommande pour votre bien, J'abandonnerai absolument la qualité de pere, de serviteur, et d'ami, que Je rendrai compte de votre conduite a Son Ex.<sup>ce</sup> [den franz. Ambassador Claude-Théophile de Béziade, Marquis d' A v a r a y], et que Je ne me meslerai Jamais plus de vos affaires, aulieu qu'il ne tient qu'a vous d'estre aimé cheri, et generalement estimé. reflechissez donc mon cher fils sur tout ce que Je vous represente, Jnitium sapientiae timor Domini<sup>2</sup>. Songez au Seigneur, faittes attention qu'il faut mourir tot ou tard, que pour mourir Chretienne-ment il faut tousiours vivre en Chretien, et que le principal devoir d'un Chrestien est de respecter pere et mere, de ne Jamais rien faire ni rien dire qui puisse leur deplaire, et d'aller audevant de tout ce qui peut leur etre agreable c'est a de pareilles conditions que Je vous serai tendrement attaché toute ma vie, et que vos Interets me seront aussi chers que les miens propres

Je tacherai de voir m. [Ludwig Hieronymus] suri [=S u r y]<sup>3</sup> secretaire de la bourse au suiet de ce qu'il a eu ordre de vous remettre pour votre ... [?]<sup>4</sup>  
Je crains seulement qu'il ne l'ait desia envoyé."

- 1) Heinrich Damian Leonz Zurlauben war laut Wickart/Verzeichnisse 219 am 10. Mai 1722 seines Amtes als Zuger Stadtschreiber enthoben und durch P l a z i d u s B e a t K a s p a r A n t o n Zurlauben ersetzt worden. Sicher war dies mit ein Grund für des alt Stadtschreibers Missstimmung und Hass auf Ammann Fidel Zurlauben, vgl. Koch/Der schwarze Schumacher 32ff.
- 2) Bibelzitat unterstrichen
- 3) Die Identifikation verdanken wir Herrn Dr. Hellmut Gutzwiller, Solothurn.
- 4)  =Graveur?

Original - AH 72, 57-58

34

1718 Februar 14., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. SECRETAIRE-INTERPRETE LAURENT-CORENTIN DE LA] MARTINIÈRE AN [DEN ZUGER] STADTSCHREIBER [HEINRICH DAMIAN LEONZ] ZURLAUBEN

"J'ai receu ... La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'crire le 6. de ce mois. je suis tres sensible à tout ce que vous me marquez d'obligeant à l'occasion de la nouvelle année, mais les belles estrennes<sup>1</sup> qui accompagnoient les voeux que vous avez la bonté de faire en ma faveur me pénétrent de la plus vive reconnoissance. ma veneration, mon fidelle attachement pour feu M. vostre Pere [B e a t J a k o b II. Zurlauben], l'amitié dont il m'Honoroit me rendent infiniment pretieux cequi m'en retrace ledict souvenir. jugez ... de ce que peuvent sur mon coeur ces mesmes traits du plus aimable de tous les Hommes. ils me rapellent les douceurs de nostre étroite union, et combien j'estoit Heureux d'avoir un ami de son caractere, je seroit jnconsolable de sa perte s'il ne nous avoit pas laissé des enfans<sup>2</sup> dont l'Honneur, la probité, et le merite prouvent encore mieux que tout le reste qu'ils sont les dignes ... [successeurs] d'un Pere si respectable. si les voeux que je ne cesse point de faire pour eux sont accomplis, vous jouirez ... pendant une longue vie, d'une santé parfaite, de l'accomplissement de voz desirs, et vous me ferez la justice d'estre persuadé que personne ne s'interesse plus sincerement que moi a vostre satisfaction, je m'estimerai heureux toutes les fois que vous me mettez en estat d'y contribuer.

Je ne manquerai pas de faire tirer une copie de mon portrait aussitost que j'en aurai l'occasion, je serai ravi de vous donner ... [mes] assurance[s] que je ne vous serai pas moins devoüé que je l'estois a feu M. le Landame [Beat